

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1221

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et
de l'aménagement du territoire

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, supprimer les deux occurrences des mots :

« , le cas échéant publics, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.